AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2850
FR0000075392-FS0834

3 août 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ORAPI

(Euronext Paris)

Complément à D&I 220C2813 du 31 juillet 2020

Par courrier reçu le 3 août 2020, le groupe familial Chifflot a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 29 juillet 2020, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ORAPI et détenir individuellement 2 350 657 actions ORAPI représentant 4 701 314 droits de vote, soit 35,63% du capital et 49,98% des droits de vote de cette société[1], selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
La Financière M.G.3.F.[2] SAS	2 333 589	35,37	4 667 178	49,62
GC Consult[2] SARL et famille Chifflot	17 068	0,26	34 136	0,36
Total groupe familial Chifflot	**2 350 657**	**35,63**	**4 701 314**	**49,98**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société ORAPI (cf. notamment D&I 220C2813 du 31 juillet 2020).

À cette occasion, la société par actions simplifiée La Financière M.G.3.F. a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

[1] Sur la base d'un capital composé de 6 598 219 actions ORAPI représentant 9 405 734 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] La Financière M.G.3.F. est contrôlée par GC Consult qui est contrôlée par M. Guy Chifflot.